

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 MARS 2019**

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs
Véronique GUÉRIN, Joëlle PICARD, Myriam HUOT, Jean-Yves BRETON, Alain LELOUX, Jean CREMMER, Bernard BEAUJET, Daniel KOLEK, Stéphane SCHMITT, Norbert MORENVILLÉ, Jean-Pierre GIOT, Joël CHARTIER, Claude DEJENTE.**
- Absents Excusés** : **Madame Nathalie GHYLLEBERT
Monsieur Daniel KOLEK**
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

1 – Procès-verbal :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la précédente réunion.

2 – Amortissement d'une subvention service assainissement – délibération n° 13-2019 – nomenclature 7-1 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Lucquy a versé une subvention de 1 607 € 75 pour l'étude assainissement 2012-2013 au cours de l'année 2018.

Considérant qu'il convient d'amortir cette subvention et de fixer la date de durée de l'amortissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'amortir la subvention de 1 607 € 75 sur une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019,

- Dit que les montants correspondants à cet amortissement seront inscrits sur le budget primitif 2019 et les suivants.

3 – Budget primitif communal 2019 – délibération n° 14-2019 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Vote le budget primitif communal 2019 équilibré en :

- Section de fonctionnement à la somme de : 736 024 € 39
- Section d'investissement à la somme de : 542 665 € 13

4 – Budget primitif du service assainissement 2019 – délibération n° 15-2019 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Vote le budget primitif du service assainissement 2019 équilibré en :

- Section de fonctionnement à la somme de : 58 420 € 99
- Section d'investissement à la somme de : 15 299 € 80

5 – Trottoirs et abribus – délibération n° 16-2019 – nomenclature 3-5 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la réfection des trottoirs et la mise en place d'abribus, il convient de respecter certaines normes.

L'appel à un bureau d'études étant recommandé, il présente une première étude et précise qu'il faut contacter un autre bureau d'études pour comparaison des prestations et tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Charge le Maire de s'adresser auprès d'un second bureau d'études pour la réfection des trottoirs et la mise en place d'abribus,
- Dit que lorsqu'il aura les chiffrages exact, il retiendra le bureau d'études le mieux disant,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces comptables et administratives à intervenir,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

6 – Relevé topographique – délibération n° 17-2019 – nomenclature 3-5 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Charge le Maire de s'adresser auprès de bureau d'études pour l'établissement d'un relevé topographique, document nécessaire pour la réfection des trottoirs et la mise en place d'abribus,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces comptables et administratives à intervenir,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

7 – Tour de garde du bureau de vote :

Le Conseil Municipal fixe les tours de garde du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

8 – Transfert d'un local – délibération n° 18-2019 – nomenclature 3-3 :

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 03/2017 du 3 février 2017 relative à une convention de mise à disposition d'un local communal sis 32 avenue Pierre Curie à Amagne à BISCARA ETC,
- Vu la convention signée par Monsieur le Maire et Monsieur Thibault LENOBLE représentant BISCARA ETC,
- Considérant que Monsieur LENOBLE serait intéressé par un local plus grand,

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention :

- Propose de mettre à disposition de Monsieur LENOBLE le local communal sis 7 bis rue Emile Roux aux mêmes conditions financières pour l'année 2019,
- Dit que ce local sera mis à disposition au cours de l'année 2019,
- Dit, en application de la convention précédemment signée, qu'il sera étudié la possibilité de l'établissement d'un bail en fin d'année 2019.
- Charge le Maire d'établir l'avenant correspondant au transfert de convention,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.

9 – Informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 26 mars 2019 qui indique que les cahiers citoyens remis par les Communes dans ses services seront versés aux archives départementales des Ardennes et consultables dès le 29 mars 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture du passage à niveau n° 55 de Lucquy à compter du 18 avril 2019. La population sera informée par la Mairie.

10 – Affaires diverses :

Ces informations communiquées, Monsieur le Maire invite chaque conseiller à faire part de ses remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

Monsieur CREMMER indique que les riverains de la rue du Coquerlot demandent la création d'un avaloir dans cette rue car les eaux de pluie ne s'évacuent pas. Il signale également des trous sur la route.

Monsieur CHARTIER : indique des nids de poule.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30.